EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **26 avril 2013 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt six avril deux mille treize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 19 avril 2013, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Jacqueline CHAPON, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Guy BALLET, Nicole BARBIN, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Didier MULLER, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Alain MARTINET à Jacqueline CHAPON, Bernard DANTAL à Jacques LANOIR, Olivier BIANCHI à Cécile AUDET, Havva ISIK à Manuela FERREIRA DE SOUSA, Sandrine BERGEROT-RAYNAL à Simon POURRET, Fatima CHENNOUF-TERRASSE à Alain LAFFONT, Carole COURTIAL à Alain BARDOT, Chantal MERCIER-COURTY à Pascal GENET, Corinne NAJIM à Patricia AUCOUTURIER, Jean-Philippe VALENTIN à Didier MULLER**
Excusé(e)s :	**Djamel IBRAHIM-OUALI, Philippe BOHELAY, Odile SAUGUES, Eric SEVRE**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Madame Monique BONNET quitte la séance avant le vote de la question n°4 et donne pouvoir à Philippe GORCE.
Madame Danièle GUILLAUME quitte la séance avant le vote de la question n° 4 et donne pouvoir à Françoise NOUHEN.
Madame Danielle AUROI quitte la séance avant le vote de la question n°4.
Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Dominique ADENOT à partir de la question n°4.
Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question n°32 (fin du pouvoir de Madame Fatima CHENNOUF-TERRASSE).
Madame Marie SAVRE quitte la séance avant le vote de la question n° 46.
Madame Martine REMBERT-MANTELET quitte la séance avant le vote de la question n°51.

Rapport N° 6

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LES DÉCISIONS PRISES EN MATIÈRE D'EMPRUNT 2013

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

En application de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal, Monsieur le Maire a pris les décisions suivantes le 20.02.2013 :

LE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les délibérations du Conseil Municipal en date du 25/02/2011 et du 15/12/2011 , reçues en Préfecture du Puy-de-Dôme le 17/03/2011 et 26/12/2011 , donnant délégation à M. le Maire pour réaliser les emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, ainsi que les opérations financières utiles à la gestion de la dette, y compris les opérations de couverture de risques de taux et de change et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 16/12/2010, reçue en préfecture du Puy-de-Dôme le 28/12/2010, décidant des montants maximums du volume d'emprunt et de la ligne de trésorerie à souscrire pour l'année 2011 ;

A DECIDE LE 20 FEVRIER 2013

ART. 1er- Afin de financer le programme d'investissement du budget Principal, la ville de Clermont-Ferrand souscrit auprès du Groupe Caisse d'Epargne un emprunt d'un montant de 5 000 000 euros (cinq millions euros), pour une durée de 20 ans. Ce crédit finance les restes à réaliser du budget 2011 inscrits en report sur le budget 2013.

ART. 2 - Caractéristiques du prêt

- *Versement des fonds*:

Le montant du prêt sera mis à disposition dans un délai maximum de 4 mois à compter du 14/02/2013.

- *Durée* :

20 ans.

- *L'amortissement*

Annuel de type constant (la fraction de capital amorti est fixe), le point de départ d'amortissement de l'emprunt est fixé au 25 d'un mois.

- *Taux d'intérêts :*

Taux du Livret A connu au moment de la signature du contrat (actuellement 1.75%) majoré de 1.69% l'an.

- *Calcul des intérêts* :

Ils sont calculés sur la base du nombre exact de jours rapporté à une année de 360 jours.

- *Périodicité* :

Echéance annuelle à terme échu**,** suivant la procédure de débit d'office.

- *Remboursement anticipé* :

Possibilité de rembourser le prêt par anticipation en partie ou en totalité, à une date normale d'échéance, moyennant un préavis d'au moins deux mois.

Le remboursement doit représenter au minimum 1/10ème du capital emprunté.

Une indemnité égale à un semestre d'intérêts au taux du prêt plafonnés à 3% du capital remboursé par anticipation, sans pouvoir dépasser le montant des intérêts non encore échus si le prêt est remboursé en totalité.

- *Frais de dossier* :

Ils s'élèvent à 2 500 euros correspondant à 0.05% du capital emprunté.

Il vous est demandé, en accord avec votre commission, de bien vouloir prendre acte de cette Décision.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 6 mai 2013
Pour le Maire et par délégation,

L'Adjoint aux Finances

Alain BARDOT